

SOCLE COMMUN :

Maîtrise de la langue française, des principaux éléments mathématiques, culture humaniste et scientifique permettant l'exercice de la citoyenneté, pratique d'au moins 1 langue étrangère, maîtrise des techniques de communication et d'information.

MAITRISE DES TIC (techniques d'information et communication) circulaire du 22 09 05.

Référentiels des B2i en cours. Prendront effet rentrée 2006.

La généralisation du B2i prépare sa prise en compte future ds le cadre du DNB.

ORIENTATION

Au lycée, conseillé 10 h annuelles, à l'information métiers.

En fin de 4^{ème} et 3^{ème}, les élèves se verront proposer un entretien individuel d'orientation . Opération qui sera étendue aux secondes et terminales.

Divers :

Association renforcée des parents à l'action de l'école.

Langues étrangères : renforcement de l'oral

Circulaire du 3 janvier 2005 : renforcement de l'éducation artistique et culturelle

ARRETE DU 24 MARS SUR LES PROGRAMMES

MODIF DE L'ARTICLE 2.4

« APPRENDRE a IDENTIFIER LES MOTS PAR LA VOIE INDIRECTE » : « pour ce faire on utilise 2 types d'approches complémentaires : analyse de mots entiers en unités plus petites référées à des connaissances déjà acquises, synthèse à partir de leurs constituants, de syllabes ou de mots réels ou inventés »

ARTICLE 2.7.....Il est nécessaire de développer l'automatisation de la reconnaissance de l'image orthographique des mots. Cet apprentissage exige de conjuguer lecture et écriture.

CIRCULAIRE DU 23 DECEMBRE 2005 (pour les candidats présentant un handicap)

Art2

«... ces aménagements concernent tous les **examens ou concours de l'enseignement scolaire** et de **l'enseignement supérieur** organisés par le ministre chargé de l'éducation nationale et le ministre chargé de l'enseignement supérieur ou par des **établissements sous tutelle** ou service dépendant de ces ministères. »

MATERNELLE

Utilisation la langue de façon consciente, pour construire l'apprentissage de la lecture et l'écriture

Document pour les profs : le langage au cœur des apprentissages.

Plus de coordination maternelle/primaire. Des objectifs à atteindre.

Objectif fixé : Conduire vers le socle commun

La maîtrise de la lecture est déterminante pour la poursuite de la scolarité.

PRIMAIRE

CP

déterminant, attention pour les méthodes pédagogiques

S'appuie sur les acquis de maternelle principalement de la maîtrise de la langue.

Dès le début d'année : apprentissage systématique du décodage et de l'identification des mots.

Aller vers la compréhension des textes et la production d'écrits ; Conférer la circulaire : apprendre à lire du 3 janvier 2006 B O du 12 janvier ;

CE1

Evaluation début d'année obligatoire dès octobre. Définira les aides nécessaires pour les enfants en graves difficultés en lecture, maths, écriture.

Mise en place de PPRE prioritairement en CE1 (Projet personnel de réussite éducative) sans nouveaux nouveaux moyens : optimisation des moyens actuels et mobilisation des maitres RASED, (récup des CP dédoublés et des maîtres surnuméraires)

Cycle des approfondissements

Maîtrise de la langue et compétences mathématiques prioritaires. Début langue vivante étrangère. (pour tous les établissts : obligatoire en 2006/2007) Mise en place d'apprentissage technologique et d'information.

Evaluation continue de l'élève pour constituer un livret scolaire qui retrace la scolarité et les compétences acquises. Servira d'échange avec les profs pour l'entrée au collège.

Dès la maternelle, recourir aux outils d'évaluation, repérer les difficultés, apporter aide et soutien.

COLLEGE : MAITRISER LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES DU SOCLE COMMUN

Evaluations diagnostiques en 6^{ème} et liaison école/collège (livret) pour mise en place de PPRE, possible à tout moment, pour une durée variable selon les besoins. Les 2 heures non affectées de 6^{ème} seront utilisées pour les PPRE.

PPRE : empêcher le redoublement et l'accompagner s'il est inévitable.

En 5^{ème} et 4^{ème}, une ½ heure est prise sur 1^{re} heure non affectée pour les PPRE.

Dispositifs alternance en 4^{ème} : enfants volontaires, + de 14 ans, en voie de décrochage, restent scolarisés au collège, dispositifs transitoires.

Nouvelles 3èmes :

DP3 : rentrée tous les collèges doivent la proposer, découverte du milieu professionnel et de l'environnement, c'est une option comme langue 2, latin ou grec, évaluation en contrôle continu prise en compte pour le brevet.

DP6 : volontaires, public à scolarité fragile,

remplace la 3^{ème} techno, les 6 heures peuvent être faites ds un lycée professionnel

3^{ème} d'insertion : dispositif dérogatoire, prépare au projet post 3^{ème} d'insertion ds une formation qualifiante niveau V en scolarité ou apprentissage.

ENSEIGNEMENTS ADAPTES :

Difficultés scolaires graves et durables : sur décision de l'AI, avis de la commission départementale orientation, doit permettre en fin 3^{ème} la poursuite en lycée pro ou CFA.

Définition d'objectifs, mise en œuvre, évaluation, coordination par le référent.

NOTE DE VIE SCOLAIRE : de la 6^{ème} à la 3^{ème}, prise en compte pour le brevet 2007, textes en préparation.